

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15	L'an Deux Mil vingt trois Le 13 Mars Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Présents	11	Date de Convocation du Conseil Municipal : 07 mars 2023
Votants	11	PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. CONTAMINE David. PERTUIS Martine. FALLEAU Geneviève. DECLE Sébastien. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David.
absents	4	ABSENTS : DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. MOUSSEULT Philippe.
Procurations	0	PROCURATIONS: SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Révision des loyers au 01/04/2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de mettre en place la révision mensuelle des loyers, comme décrit dans chaque bail de location, en fonction des indices prévus à l'article 'Révision des Loyers' de chaque contrat. Il propose ainsi les revalorisations qui suivent.

1) LOGEMENTS COMMUNAUX : indice de révision des loyers (IRL)

Indice IRL au 4^{ème} trimestre 2021 : 132,62 – Indice IRL au 4^{ème} Trimestre 2022 : 137,26

ADRESSES	LOYER 2022	LOYER 2023
Logis du Parc - 300 RUE Nicolas Rambourg - Appt 03	425,00 €	439,87 €
Logis du Parc - 300 RUE Nicolas Rambourg - Appt 04	475,00 €	491,62 €
Logis du Parc - 300 RUE Nicolas Rambourg - Appt 02 - Place Eugène Leroy	475,00 €	491,62 €

2) LOCAL COMMUNAL : indice de révision des loyers (IRL)

Indice IRL au 4^{ème} trimestre 2021 : 132,62 – Indice IRL au 4^{ème} Trimestre 2022 : 137,26

ADRESSES	LOYER H.T. 2022	LOYER H.T. 2023	LOYER T.T.C. 2023
43 Rue Bertran de Born	222,28 €	244,41 €	293,29 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les revalorisations ci-dessus au 1^{er} avril 2023.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 13/03/2023
LE MAIRE
Jean Louis PUJOLS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20230313-2023-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Affichage : 15/01/2023

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.